



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 10 octobre 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 13 h 30, le 10 octobre 2023,
en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et
forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre
Charbonneau,

Madame et Messieurs,

Jean-François Théberge, conseiller district 2
François Bessette, conseiller district 3
Michel St-Amour, conseiller district 4
Michel Charron, conseiller district 5
Christiane Beaudry, conseillère district 6

Monsieur Hugo Allaire, directeur général, est également présent.
Aucun citoyen n'assiste à la rencontre.

Madame Jacqueline P. Croisetière, conseillère du district 1, est
absente lors de la séance.

*La présente séance du conseil se tient parallèlement en présentiel et
via télérencontre et son enregistrement sera déposé sur le site
Internet de la Municipalité.*

*Par conséquent, et afin d'éviter de nuire au bon déroulement de la
séance, il est demandé par monsieur le maire, à l'audience
présente dans la salle, de bien vouloir éviter de filmer ou
enregistrer ladite séance.*

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 13 h 30, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 13 h 30, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général déclare que l'avis de convocation pour la
présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

270-10-2023

Sur proposition de monsieur Michel St-Amour, il est unanimement
résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration du directeur général
4. Adoption de l'ordre du jour

11353



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 10 octobre 2023

5. Mandat pour le recrutement d'un directeur du service de sécurité incendie
6. Fin d'emploi – Employé n° 02-0073
7. Période de questions
8. Levée de la séance

5. MANDAT POUR LE RECRUTEMENT D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

271-10-2023

Attendu la vacance du poste de directeur du service de sécurité incendie;

Attendu la volonté du conseil municipal de Saint-Damien de poursuivre le partage d'un directeur du service de sécurité incendie avec la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie;

Attendu la réception de la soumission de la firme Alliance Ressources humaines Cabinet RH datée du 27 septembre 2023 pour des services professionnels en recrutement;

Attendu la possibilité pour la Municipalité d'octroyer de gré à gré ce type de contrat qui est inférieur au seuil d'appels d'offres publics décrété par le gouvernement provincial;

Attendu que suite à l'analyse de cette soumission, celle-ci s'est révélée conforme;

Attendu la recommandation favorable du directeur général, monsieur Hugo Allaire.

En conséquence, **sur proposition de monsieur François Bessette**, il est unanimement résolu :

Que ce conseil accepte de poursuivre le partage 20 heures semaine d'un directeur du service de sécurité incendie avec la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.

Que ce conseil municipal octroie le mandat à la firme Alliance Ressources humaines Cabinet RH, pour des services professionnels de recrutement, pour un montant forfaitaire de 16 % du salaire associé au poste à combler (incluant une clause de remplacement), avant taxes, selon les modalités et termes prévus à la soumission datée du 27 septembre 2023 faisant partie intégrante du contrat.

Que ce conseil autorise le partage des frais de recrutement à la hauteur de 50 % avec la municipalité de Sainte-Émélie-de-l'Énergie.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 10 octobre 2023

Que la dépense soit affectée au poste budgétaire 02-16000-416 de l'activité de fonctionnement.

6. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ N° 02-0073

272-10-2023

Attendu le dépôt, au conseil municipal, d'un rapport rédigé conjointement par la direction générale et le service concerné;

Sur proposition de monsieur Jean-François Théberge, il est unanimement résolu :

Que ce conseil entérine la recommandation de la direction générale et du service concerné, et met fin à l'entente de travail avec l'employé n° 02-0073, à compter de ce jour.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à se nommer et à poser leur question.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

273-10-2023

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de madame Christiane Beaudry**, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 40

Pierre Charbonneau
Maire

Hugo Allaire
Directeur général